

**DE :** Monsieur Pierre Dufour  
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 24 août 2021

---

**TITRE :** Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026

---

**PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC**

---

**1- Contexte**

À l'automne 2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été mandaté pour élaborer une stratégie gouvernementale visant à améliorer la qualité de l'expérience récréative en milieu naturel par la mise en valeur des parcs nationaux, des parcs régionaux, des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlées, des pourvoiries et des aires protégées. Ces travaux s'inscrivent dans le contexte où la situation liée à la pandémie de la COVID-19 amène les Québécois à redécouvrir leur territoire, ce qui représente une belle occasion de redéfinir et de bonifier l'offre d'activités récréatives fauniques et de plein air au Québec.

Par la suite, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a amorcé des échanges avec les autres ministères et organismes (MO) concernés qui ont permis de confirmer leur intérêt à participer aux travaux relatifs au projet de Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026 - Source de fierté collective ! (ci-après la Stratégie). La Stratégie est donc le résultat d'une collaboration à l'échelle gouvernementale par la mise en commun de mesures provenant de différents ministères et organismes.

**2- Raison d'être de l'intervention**

La mise en place de mesures sanitaires en mars 2020 et la fermeture des frontières causées par la pandémie de la COVID-19 ont incité les Québécois à visiter les régions du Québec et à redécouvrir le territoire et la faune. Cette augmentation du tourisme de proximité a généré un achalandage important dans les endroits offrant des activités de plein air, comme les parcs nationaux.

Malgré cet engouement renouvelé, on constate qu'il y a possibilité de promouvoir d'autres territoires accessibles permettant d'effectuer la pratique d'activités récréatives. De plus, il est possible de créer une offre complète, diversifiée et structurée en milieu naturel, avec ou sans prélèvement faunique.

Les territoires visés par la Stratégie sont des espaces privilégiés pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel. Le recrutement de la relève pour la chasse, la pêche et le piégeage passe notamment par la mise en valeur des territoires fauniques structurés en les rendant plus intéressants et accessibles pour y attirer de nouvelles

clientèles tout en y développant d'autres types d'activités récréatives sans prélèvement faunique.

Une meilleure promotion des territoires visés par la Stratégie aura un impact positif en termes de retombées sociales et économiques dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, cette Stratégie répondra à un besoin de la population et particulièrement pour les jeunes, qui aimeraient avoir davantage accès aux milieux naturels et pouvoir y pratiquer des activités de plein air.

En outre, la Stratégie contribuera à la relance économique du Québec et de ses régions. À terme, la mise en œuvre de la Stratégie bénéficiera non seulement aux citoyens du Québec, mais elle permettra également de faire du Québec une destination nature internationale incontournable.

### **3- Objectifs poursuivis**

Le gouvernement souhaite se doter d'une stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel qui encourage les citoyens à pratiquer des activités récréatives en milieu naturel, par la découverte des territoires qui y sont visés. La Stratégie vise à mettre en valeur des territoires destinés à la pratique d'activités récréatives pour lesquels il est possible de créer une offre complète, diversifiée et structurée.

Elle aura pour effet de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des Québécois à l'égard de leur territoire en énonçant la vision suivante : « [l]e patrimoine faunique et naturel est une source de prospérité et de fierté collective propice à l'émerveillement, au ressourcement et à la découverte des régions du Québec. Rapprochons-nous de la faune et la nature pour apprécier les bienfaits qu'elles procurent. »

### **4- Proposition**

Il est proposé d'adopter la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026 - Source de fierté collective !, dont le texte sera substantiellement conforme au projet joint à ce mémoire, d'en autoriser la publication et de confier au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs le mandat de mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie.

La Stratégie prévoit trois orientations qui se détailleront en objectifs afin de valoriser le patrimoine faunique et naturel du Québec pour les cinq prochaines années.

## **Sommaire des orientations et objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie :**

### **Orientation 1. Faire connaître les territoires destinés à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel**

Objectif 1.1 Utiliser les moyens de communication numérique pour promouvoir les territoires;

Objectif 1.2 Bonifier l'offre des territoires à découvrir comportant un potentiel pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel.

### **Orientation 2. Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues**

Objectif 2.1 Acquérir de nouvelles infrastructures de qualité;

Objectif 2.2 Assurer le maintien des actifs et la mise aux normes des infrastructures.

### **Orientation 3. Soutenir l'innovation**

Objectif 3.1 Appuyer la diversification des activités et des services offerts.

## **5- Autres options**

Aucune autre option n'a été évaluée.

Considérant le contexte actuel, la diversité des mesures et des acteurs qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine faunique et naturel du Québec, une stratégie gouvernementale est l'outil le plus adéquat pour élaborer une vision commune des orientations et favoriser la collaboration entre les ministères et organismes concernés.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

La Stratégie aura des retombées économiques dans les régions du Québec puisqu'elle favorisera le tourisme régional et lorsque les frontières seront de nouveau ouvertes, à l'international. Une analyse d'impact réglementaire n'était pas nécessaire pour la Stratégie puisqu'elle porte sur des mesures budgétaires.

La Stratégie prévoit des actions concrètes de mise en valeur et d'aménagement qui permettront d'assurer le développement durable des territoires visés en s'appuyant d'expertises et des meilleures pratiques connues.

Enfin, la Stratégie va faire naître chez les Québécois une fierté collective à relativement à la faune et au territoire.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Une démarche consultative a été mise en place auprès des ministères et organismes suivants : le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère du Tourisme, le Secrétariat aux affaires autochtones et la Société des établissements de plein air du Québec. Les communautés autochtones ont également été informées du projet de Stratégie.

## **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

La mise en valeur du patrimoine faunique et naturel touche un large éventail d'intervenants et d'experts. Ainsi, les ministères et organismes concernés par la Stratégie ont collaboré à son élaboration.

Afin de mettre en œuvre la Stratégie, il est proposé de mettre en place un comité directeur présidé par le MFFP qui sera composé des représentants des ministères et organismes concernés. Les membres de ce comité se réuniront afin d'assurer le suivi du plan d'action pour atteindre les objectifs de la présente Stratégie. De plus, afin de favoriser la concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux et d'assurer la cohérence de leurs actions à l'échelle régionale, les conférences administratives régionales, existantes dans toutes les régions administratives du Québec, pourront être mobilisées lors de la mise en œuvre de certaines actions.

La Stratégie est déployée avec un plan d'action et est appuyée par les mesures budgétaires annoncées lors du Plan budgétaire - Mars 2021. Pour les années subséquentes, le plan d'action pourrait être révisé si, au terme des échanges avec les ministères et organismes concernés, de nouvelles mesures budgétaires sont nécessaires pour la mise en valeur du patrimoine faunique et naturel et qu'elles sont accordées par le gouvernement du Québec.

Pour assurer le succès de cette stratégie, un suivi et un bilan, dirigés par le MFFP, seront effectués conformément au cadre de suivi et d'évaluation préliminaire qui sera déposé au plus tard le 15 février 2022. Également, la reddition de comptes propre à chacune des mesures financières accordées par le gouvernement du Québec se réalisera en fonction des modalités inscrites, soit dans le cadre normatif d'un programme, dans les ententes ou dans les conventions d'octroi de subventions associées.

## **9- Implications financières**

Dans le cadre du Plan budgétaire - Mars 2021, le gouvernement a octroyé 48,9 millions de dollars pour favoriser le tourisme de nature et d'aventure (Plan budgétaire - Mars 2021, p. D-54). Les produits touristiques de plein air sont un atout majeur pour le Québec et une excellente occasion pour les Québécois de découvrir les plus belles régions pendant l'année. La demande pour les activités extérieures telles que la chasse, la pêche, les activités nautiques et le camping devrait continuer d'augmenter au cours des

vacances estivales. Également, 4 millions de dollars sont prévus pour compléter le projet de route panoramique qui traverse le parc national du Mont-Tremblant dans la région de Lanaudière. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du gouvernement de dynamiser l'activité économique en améliorant les infrastructures touristiques (Plan budgétaire - Mars 2021, p. D-57).

En additionnant les crédits versés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à la Société des établissements de plein air du Québec et au ministère du Tourisme, le gouvernement du Québec affirme l'importance du patrimoine faunique et naturel au bénéfice des citoyens en octroyant un budget de 52,9 millions de dollars pour mettre en œuvre la Stratégie.

## **10- Analyse comparative**

Une veille canadienne et internationale permet de constater que la Stratégie s'inscrit dans les tendances en matière de politiques publiques et de programmes axés sur la mise en valeur et l'utilisation durable du territoire et des ressources. Voir ci-dessous les faits importants :

- Volonté des gouvernements nationaux, provinciaux et régionaux d'accroître l'accès à des expériences en milieu naturel sur les plans national, régional et local, en réponse au confinement découlant de la situation liée à la pandémie de la COVID-19;
- Promotion de mesures économiques visant la création d'emplois et d'entreprises de la nouvelle économie au Québec;
- Promotion accrue et innovante des expériences en milieu naturel, notamment par les réseaux sociaux;
- Mise en place de mesures gouvernementales afin d'améliorer l'expérience en milieu naturel pour la population locale, les utilisateurs réguliers et les touristes de diverses catégories.

Ainsi, le Québec a tout intérêt à adopter la Stratégie afin de mettre en valeur son patrimoine faunique et naturel.

Le ministre des Forêts, de la Faune  
et des Parcs,

PIERRE DUFOUR

